

PRINCIPALES MODIFICATIONS DE LA PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN, PHASE 2

Du point de vue de la géométrie :

- Réduction de la largeur des voies 3,5 mètres au lieu de 3,7 mètres
- Réduction des accotements droits de chaque direction 0,5 mètre au lieu de 3,0 mètres
- Ajout de courbes variant de 300 mètres à 1760 mètres
- Vitesse de conception à 70 km/h. La vitesse affichée, lorsque les travaux seront réalisés, sera de 60 km/h
- Ajout d'un feu de circulation et d'une voie de virage à gauche en direction Est à l'intersection boulevard Champlain / chemin du Foulon
- Drainage fermé (puisards, regards, conduite d'égout pluvial et bordure) au lieu de fossé

La réduction des voies et accotements diminueront le corridor routier. Ces éléments additionnés aux nouvelles courbes auront un effet (diminution) sur les vitesses pratiquées.

Aussi, le gain d'espace récupéré (voies et accotements plus étroits) permettra à la CCNQ d'aménager, entre le quai des Cageux et le pont Pierre-Laporte, une piste polyvalente et un sentier piéton. À l'ouest du pont Pierre-Laporte, il n'y aura qu'un sentier piéton.

Source : MTQ, 2013.